

Madame la Directrice Académique, chers collègues,

En premier lieu, nous tenons à remercier les personnels du bureau du mouvement qui ont bien voulu répondre à nos nombreuses sollicitations téléphoniques ou par mails. Au regard des nombreuses nouveautés et de l'évolution quasi-hebdomadaire du paramétrage du logiciel ministériel, les élus du SE-Unsa mesurent le travail fourni et nous souhaitons vous en remercier.

Bien qu'il soit regrettable que le calendrier du mouvement ait été repoussé du fait de la longue mise en route du nouveau logiciel, la première analyse du projet de résultats du mouvement 2019 fait état d'une conséquence positive du remplacement des priorités par des bonifications.

Ce changement a permis à des collègues ayant un barème significatif d'obtenir un vœu précis alors qu'avec l'ancien système des priorités, ils étaient selon les secteurs écartés de leur projet de mutation du fait des priorités.

Les projets de résultats de mouvement, reçus mardi 11 juin en début d'après-midi, ont satisfait certains collègues et mécontenté d'autres.

Face à l'impossibilité de satisfaire chacun, il apparaît d'autant plus important que chaque participant soit en capacité de comprendre le mécanisme d'affectation et la concordance entre les différentes phases du logiciel (vœu précis, vœu large, hors vœu, ajustement).

Le paramétrage du nouveau logiciel a donné des affectations sur des postes à titre provisoire alors qu'ils ne figuraient pas dans les vœux des collègues. Comme vous le savez, Madame la Directrice Académique, 58 collègues sont concernés.

Ce paramétrage du logiciel va ainsi à l'encontre de l'esprit du barème et de l'équité souhaitée.

Bien que volonté ministérielle, la mise en place du vœu large obligatoire met fin à une réalité de notre département : la prise en compte de considérations RH par la Direction Académique et les services lors de la phase d'ajustement. Force est de constater que le code 999 ne permet pas actuellement cette prise en compte.

Si l'existence du vœu géographique permet aux collègues d'avoir plus de choix dans leur affectation, le SE-Unsa 94 dénonce son caractère obligatoire imposé par le ministre.

Faute de pouvoir s'opposer à une directive ministérielle, ce que nous comprenons, le SE-Unsa 94 souhaiterait que lors de la phase d'ajustement, les services de la DSDEN procèdent aux affectations des collègues dans l'esprit qui a toujours œuvré dans notre département.

C'est pour cela que le SE-Unsa formule la demande que pour les missions des Titulaires de zone, leur affectation concentrique à partir de la circonscription de rattachement prenne en compte le choix pédagogique du premier vœu des collègues (maternelle ou élémentaire).

En effet, il est acquis qu'un enseignant préférera faire quelques kilomètres de plus pour être affecté sur un poste dans sa préférence pédagogique que le contraire.

Cette logique a toujours été suivie lors des groupes de travail les années précédentes et le taux de satisfaction des collègues a de fait été particulièrement élevé.

Conscient qu'il s'agit d'une année de transition au cours de laquelle les services, les représentants des personnels et de l'ensemble des participants ont dû s'adapter et prendre la mesure de l'algorithme, le SE-Unsa prendra toute sa part au bilan quantitatif et qualitatif du mouvement lors du GT CAPD de rentrée 2019 et formulera des propositions pour préparer le mouvement 2020 avec en perspective une affectation au plus près des souhaits des collègues dans la plus stricte équité, ce qui a toujours été recherché au cours de ces 4 dernières années.

Le second point de l'ordre du jour de cette CAPD est l'accès au grade de la Hors-Classe.

Pour mémoire, la mise en place du PPCR permettra aux agents d'accéder à ce grade sur une carrière complète avec en outre une augmentation du pourcentage de promus, pour se rapprocher du taux des agents du second degré.

En 2018, nous avons pu constater cette augmentation, 260 promus contre 239 en 2017. Autre point positif, à la lecture des documents de travail reçus la semaine dernière, sur les 237 agents au 9^{ème} échelon en 2017-2018 ayant bénéficié d'un RDV de carrière durant cette même année scolaire, 191 ont obtenu une comme appréciation finale EXCELLENT ou TRES SATISFAISANT, soit 80.6%.

Dans cette période de doute et de manque de reconnaissance que la profession souhaite soulever, rappeler la qualité professionnelle des enseignants du département au travers de l'appréciation de leur valeur professionnelle n'est pas anodin et peut être un de levier pour gagner la confiance dont l'Ecole a besoin.

L'an passé, les collègues promouvables à la Hors-Classe avaient reçu une appréciation sans avoir eu de RDV de carrière, puisqu'il s'agissait de l'année de transition. Cette appréciation est perçue de manière injuste pour les collègues ayant obtenu « SATISFAISANT », car pérenne dans le temps. En effet, l'impact pour les agents pourraient être de 2 à 4 ans de ralentissement pour accéder à ce grade supérieur.

Depuis le début, nous nous étions exprimés sur l'incohérence de l'immuabilité de cette appréciation. Le SE-Unsa continuera son action auprès du Ministère pour que cette appréciation puisse évoluer.

En tenant compte du nombre de promouvables de cette année et considérant le taux de promotion fixé l'an passé, le nombre de collègues promus devrait cette année encore progresser et dépasser les 280 promus.

La note de service de mars 2019 (note de service n° 2019-026 du 18-3-2019) précise que les critères de départage à barème égal des enseignants promouvables à la Hors-Classe seront examinés en CAPD. Dès lors, le SE-Unsa 94 anticipe que vous nous présenterez, Madame la Directrice Académique, les éléments de départage que vous aurez fixés et que ceux-ci pourront prendre en compte les propositions que nous portons, à savoir, que l'Ancienneté Générale de Service soit retenue et plus spécifiquement l'AGS globale, afin de ne pas écarter les anciens instituteurs.

Nous vous remercions Madame la Directrice Académique, chers collègues, pour l'attention que vous avez portée à notre propos.

Clément PEYROTTE

Christelle CRUSBERG

Eric D'ALESSANDRO

Maeve TREILLET

Bastien DIAZ

Marie STAUBER

Les élus du SE-Unsa en CAPD 94